



AGENCIA NUEVA NICARAGUA



BULLETIN HEBDOMADAIRE NO. 112 / 24 MAI 88

PANAMA: LE CANAL, ENJEU DE LA CRISE .

Comme le révèlent plusieurs documents, la crise panaméenne obéit à un plan qui s'inscrit dans la stratégie des "conflits de faible intensité". L'enjeu en est la possibilité pour les Etats-Unis de garder leurs troupes dans la zone du canal, comme l'exige la doctrine de la sécurité nationale.

LA NOUVELLE LOI SUR LE DIVORCE OU L'AUTONOMIE DE L'AMOUR .

Une nouvelle loi qui autorise le divorce si l'un des deux conjoints le sollicite vient d'être votée à l'Assemblée nationale. Fondant un nouveau type de rapport interpersonnel, elle est très favorablement accueillie par la grande majorité de la population et vivement critiquée par la droite qui défend la traditionnelle conception du mariage où les termes du "contrat" doivent être respectés à tout prix.

Cette semaine vous tenez en main un bulletin extrêmement mince. Les installations de télécommunication obsolètes à Managua ont empêché la transmission opportune de la plupart des textes prévus. Pour pouvoir garantir une transmission sur laquelle on peut compter nous discutons un nouveau projet de télécommunication qui coûtera cependant 10'000 Dollars. Nous espérons pouvoir le réaliser avec l'aide d'organisations non-gouvernementales et de groupes de solidarité. Bienvenu aussi chaque contribution de particuliers solidaires. Merci ! ANN Europe.

40 P 11481

PANAMA:**LE CANAL, ENJEU DE LA CRISE**

par Ruben Montedonico.

Panama, (ANN). Dans une communication adressée le 26 mars 1987 par Edward Fox, secrétaire adjoint aux affaires intergouvernementales et législatives du département d'Etat, au sénateur Jesse Helms, on peut lire: "Le département d'Etat partage votre point de vue sur le fait que, quand le traité Torrijos/Carter sera renégocié, la permanence des troupes étatsuniennes dans la zone du canal doit être mise à l'ordre du jour".

Plus loin, E. Fox précise: "Le maintien au pouvoir des Sandinistes au Nicaragua, les activités des insurgés salvadoriens et l'influence du Cuba communiste (sic) dans la région rendent nécessaire et urgent que les Etats-Unis renforcent leurs positions en Amérique centrale". Le fonctionnaire signale sans ambages que "l'on doit commencer à prendre des mesures pour conduire Noriega à démissionner de ses fonctions de chef de la garde nationale et pour établir un gouvernement composé d'hommes politiques modérés ainsi que d'officiers de haut rang qui aient comme objectif principal la démocratisation et la sauvegarde des intérêts stratégiques des Etats-Unis".

C'est-à-dire à quel point, dans la crise panaméenne, l'agression impérialiste ne peut être considérée comme un élément imprévu ou contingent. Au contraire, elle fait partie d'un plan préparé par le département d'Etat et s'inscrivant dans une stratégie continentale globale destinée à rétablir le rôle hégémonique des Etats-Unis. Il s'agit d'une minutieuse planification d'actions dont l'application par étapes soigneusement définies va prendre plusieurs années. Des options différentes sont prévus et rien n'est laissé au hasard.

C'est pourquoi le soutien, y compris financier, apporté par les Etats-Unis à la croisade civile, l'accroissement de leur présence militaire et l'agression économique qui dure depuis le 3 mars ne peuvent être analysés séparément. Ces trois types d'intervention poursuivent un même objectif: mettre le pays en état de faillite tant politique qu'économique et sociale.

Violant de façon flagrante le traité signé en 1977, les Etats-Unis ont démesurément augmenté leur force militaire dans la zone du canal depuis dix-huit mois. Qu'on en juge: ils ont envoyé

- 1000 soldats de la 82ème division aéroportée
- un bataillon de la 53ème brigade de la garde nationale de Floride
- un bataillon de la 92ème brigade de la garde nationale de Puerto Rico
- 250 commandos de Rangers
- 1.300 soldats de l'infanterie de Marine
- 800 Marines
- plusieurs groupes d'experts de la guerre électronique
- 340 hélicoptères de combat et de transport de troupes
- 38 véhicules de type "Hummer"
- 23 Jeeps

A cette provocation, il faut ajouter la violation de l'espace aérien du Panama et les manoeuvres d'attaque simulée des installations des forces de défense de même que le survol d'unités panaméennes à l'entraînement.

Les experts militaires panaméens expliquent que, compte tenu du changement de la stratégie des Etats-Unis dans le Tiers-Monde (désormais prévaut la conception des "conflits de faible intensité" dans lesquels, lorsque l'intervention directe des Etats-Unis est nécessaire, elle repose sur les forces de "déploiement rapide"), la position géographique, les bases et la présence militaire étatsuniennes au Panama acquièrent dès lors une signification différente de celle qu'elles avaient lors de la signature du traité concernant le canal et sont devenues le point fort dans l'application de la doctrine dite de "sécurité nationale".

Dans ce contexte, le complexe militaire étatsunien au Panama, dirigé depuis le Commandement Sud, voit le terrain de ses opérations s'étendre de la frontière nord du Mexique à la Patagonie pour l'intervention et le contrôle des pays latino-américains.

LA REMISE EN CAUSE DU TRAITE

Selon le traité Torrijos/Carter et les études réalisées pour le retrait des troupes, le processus d'évacuation de la zone du canal doit commencer en 1989. Cette année, le Congrès devrait approuver le budget correspondant à cette opération. L'agression actuelle est une tentative pour revenir sur la teneur du traité et s'explique par le fait que toute modification destinée à rendre possible la permanence des troupes après l'an 2000 doit évidemment être entreprise cette année ou l'an prochain.

L'importance stratégique que les installations militaires étatsuniennes ont acquise dans la nouvelle doctrine militaire du Pentagone est clairement reflétée dans la communication d'E. Fox mentionnée plu haut. L'intention des Etats-Unis de rester au Panama après l'an 2000 et d'aug-

menter leur présence est perçue par les militaires panaméens comme une violation supplémentaire de la neutralité de leur pays et comme un danger pour sa propre sécurité nationale. En effet, la présence étrangère, en cas de conflit entre les Etats-Unis et un autre pays, transformerait la nation panaméenne en cible éventuelle des représailles de la part de ce pays. Mais le refus du Panama va plus loin: il s'étend aux propositions contenues dans le document de Santa Fé, qui suggère que le canal passe sous la protection de la junte interaméricaine de défense.

LE "SISTEMIC CHANGE"

Le département de la défense des Etats-Unis a élaboré, probablement fin 85 ou début 86, un document intitulé "The systemic change" (le changement de système), dont une partie a été rendue publique à la fin de l'année 1986. Son concept fondamental est qu'une "politique de changement de système est un effort intentionnel d'une composante du gouvernement des Etats-Unis pour modifier ou supprimer un (ou plusieurs) élément ou caractéristique d'un pays.

Cet élément, ou cette caractéristique, peut être une loi particulière, un modèle dominant de comportement, des normes et procédures concernant une activité spécifique, un système de valeurs, la structure gouvernementale d'une nation ou son idéologie. La raison d'être d'une politique de changement de système est que souvent une conduite particulière à l'égard d'un pays déterminé se trouve gravement gênée voire totalement inefficace si certaines modifications internes ne se sont pas produites dans le pays en question".

Le document du Pentagone révèle que dès cette époque "des éléments du gouvernement étatsunien ont entrepris des activités de "changement de système" au Panama, avec une certaine intensité et en grande partie improvisées". On peut dire aujourd'hui que la phase d'improvisation s'est terminée quand Elliot Abrams a pris en charge l'exécution du plan.

Un autre document de la défense souligne: "Les difficultés économiques du Panama et sa dépendance des banques étatsuniennes rendent ce pays potentiellement réceptif à nos pressions".

Enfin, pour montrer encore plus clairement jusqu'où peut aller l'agression contre le Panama, il convient de rappeler les déclarations faites le 29 mars dernier par Norman Bailey, ancien membre du Conseil de sécurité: "Se défaire de Noriega ne change rien. Pour résoudre véritablement le problème, il faudrait réduire les forces de défense panaméennes à la moitié ou au tiers et remplacer les officiers".

LA NOUVELLE LOI SUR LE DIVORCE OU L'AUTONOMIE DE L'AMOUR

par Sofia Montenegro

Managua, mai (ANN). Entre la guerre et la paix, au milieu des problèmes macro et micro-économiques, des allées et venues des contras, du méli-mélo des partis politiques et des préparatifs pour la prochaine saison des pluies, la discussion sur le problème du divorce et l'approbation de la loi peuvent paraître insignifiants bien que pour des milliers de gens qui vivent un enfer personnel, cela revêt autant d'importance que la signature d'un accord pour un cessez-le-feu définitif.

L'approbation de la loi qui autorise le divorce sur la demande de l'un des deux conjoints ou par consentement mutuel, permet l'application de l'article 72 de la Constitution selon lequel aussi bien le mariage que l'union de fait reposent sur l'accord volontaire de l'homme et de la femme.

Cet article exprime l'opinion populaire, recueillie dans des réunions consultatives publiques, qui rompt de droit et de fait avec une conception archaïque du mariage vu comme un contrat, cas de figure juridique pour constituer ou régler des rapports commerciaux et de travail qui mettaient dans le même sac une institution sociale et une institution commerciale. C'est ce qui établissait le code civil de 1904 encore en vigueur. Ce code civil se base principalement sur le code Napoléon (1804) mais il est également influencé par le code espagnol et par le droit Canon. Dans aucune de ces sources, la femme n'était considérée comme sujet ayant des droits. Bien au contraire, l'ancien droit romain dont tous ces codes s'inspirent, parlait d'"infirmus sexus", donc de l'infériorité de la femme.

Avec l'approbation de la loi permettant de dissoudre le lien conjugal sur demande de l'une des deux parties, la société reconnaît la pleine citoyenneté de la femme et sa condition d'adulte libre et conscient, en la mettant sur un pied d'égalité avec l'homme. Cela implique également la remise d'une plus grande part de pouvoir et de liberté individuelle à tous les citoyens, car la clef que l'Etat conservait par devers lui a été remise à chaque couple marié au cas où l'un des deux conjoints souhaiterait se libérer d'un mariage épuisé. L'on peut supposer que justement l'existence de ce moyen, contrairement à ce qu'en pensent les dévots et les faux moralistes, encouragera les couples non-mariés à "légaliser leur situation" et les célibataires à se marier de même, la loi fournira un nouveau modèle d'éthique et de morale pour les rapports homme-femme dans lesquels la seule raison valable de rester unis sera l'existence d'authentiques sentiments d'amour et non d'intérêts qui lui sont étrangers. En ce sens, la loi porte atteinte au modèle bourgeois qui prostitue le mariage au rapport de domination de l'homme sur la femme.

La loi permet à la femme d'exercer sa condition de sujet, dimension humaine dont l'accès lui a été refusé depuis qu'elle a été définie comme un objet, comme un "autre" secondaire de l'homme, ce qui a eu comme conséquence d'empêcher un rapport de couple authentique parce qu'il ne peut y avoir de rencontre qu'entre deux sujets, deux êtres libres et conscients. Sans cela il est difficile de trouver la consonnance ou l'harmonie, essence même de tout rapport.

Paradoxalement, c'est grâce à cette sortie de secours offerte par ce que l'on appelle le "divorce unilatéral" que l'on peut redéfinir la porte d'entrée du mariage, comme un lieu de rencontre de deux authenticités. Pour les femmes qui ont été préparées idéologiquement depuis leur enfance à la "carrière" du mariage, c'est-à-dire au métier de mère, exercer leur condition de sujet signifiera s'adapter au besoin de réaliser un travail productif afin d'être économiquement indépendante, s'affirmant ainsi comme une personne ayant des droits propres et non comme la femme "de" quelqu'un, que l'on doit supporter parce que c'est le seul "moyen" d'existence même si on ne l'aime plus.

Même si, au Nicaragua, la plupart des femmes font la double journée et se marient ou bien vivent avec un homme parce qu'elles l'aiment, certaines le font uniquement pour se faire entretenir ou pour avoir un statut social d'emprunt (qui est en fin de compte la seule "possibilité" qu'une société de classe offre à la femme). Ce sont celles qui ont des enfants pour retenir leur mari et qui se refusent éternellement à accorder le divorce, parce que c'est leur statut social qui est en jeu, l'argent, leur mode de vie et même leur voiture. Ce sont celles à qui, en particulier, la nouvelle loi ne va pas faire plaisir.

Par ailleurs, les structures d'inégalité économique et sociale entre les sexes et les classes maintiennent le fossé entre les hommes et les femmes - surtout dans les couches populaires - qui rendent plus difficile à ces dernières d'être préparées à une vie plus autonome, si l'on tient compte, pour commencer, qu'elles ne contrôlent pas leur reproduction et ont moins accès aux études ce qui les empêche de devenir une force de travail mieux qualifiée.

La loi reflète les changements politiques advenus sous la révolution, en affichant des conceptions avancées dans le domaine juridique qui sont la pierre angulaire d'un projet en train de se forger sur le plan matériel et spirituel. En ce sens, elle permet de prévoir une augmentation de la population économiquement active, où les deux sexes auront des chances égales. En attendant il faudra prendre des mesures transitoires en ce qui concerne la réglementation des rapports interpersonnels du couple et sa responsabilité familiale, sans tomber pour autant dans le protectionnisme ou le paternalisme institutionnel.

Il apparaît clairement que, pour que la loi atteigne son objectif d'égalité, il est nécessaire de surmonter les limitations matérielles mais surtout culturelles et idéologiques, car la femme que les traditions et les institutions ont conditionnée depuis l'enfance à être asservie par l'homme, a intériorisé une idéologie infériorisante, misogyne et dépendante qui l'empêche souvent de percevoir sa propre oppression, craignant de conquérir son autonomie et redoutant l'éventualité de se retrouver seule. Les choses sont ainsi parce que la religion de l'amour est l'opium des femmes.

En tout cas, le fait de reconnaître la volonté unilatérale pour dissoudre le lien conjugal qui d'après la constitution nicaraguayenne doit se baser sur "le respect, la solidarité et l'égalité absolue des droits et responsabilités entre l'homme et la femme" (art. 73) est une conquête des droits civils individuels, un ciment juridique pour la démocratisation des rapports de couple, du foyer et de la vie privée. Il est clair que ce n'est pas la famille qui se dissout par volonté unilatérale, mais le couple. Un homme et une femme pourront ne plus être conjoints cependant ils seront toujours le père et la mère des enfants qu'ils ont engendrés ensemble. Ce lien, ainsi que les obligations qui en découlent, est indissoluble.

La conception des rapports interpersonnels que reflète la constitution du Nicaragua et qui est traduite dans le Code civil tend donc à transformer qualitativement le comportement au sein de la famille et non à la "détruire". Un rapport équitable, respectueux et solidaire entre un homme et une femme indépendante permet de former des familles où naissent et grandissent des citoyens porteurs d'une nouvelle mentalité démocratique, qu'ils auront commencé à assimiler grâce au comportement de leurs parents et où l'éventualité d'une séparation ne signifie pas une tragédie, un traumatisme, une honte ou la pénurie.

La nouvelle loi a délogé une vieille conception du mariage qui discriminait et diffamait la femme, car elle la ravalait juridiquement au rang d'un citoyen de deuxième catégorie ou tout au moins, à la condition d'une mineure dont le fondé de pouvoir était le mari.

C'est justement la situation dans laquelle la droite et le quotidien "La Prensa" souhaitent maintenir la femme et la raison pour laquelle ils ont attaqué la nouvelle loi, accusant le gouvernement de dissimuler on ne sait exactement quels ridicules intérêts "totalitaires". La fausse odeur de sainteté et de morale à bon marché de leurs discours montre non seulement leur résistance à reconnaître le statut de citoyenneté à la femme mais encore les idées moyenâgeuses et machistes de bourgeois sous-développés. C'est un exemple typique de la double morale.

Certains politiciens et idéologues ultramontains ont fait l'éloge des valeurs sacrosaintes du mariage, telles que la fidélité et l'honnêteté dans les couples, lesquels pour la plupart ne sont pas capables de remplir leur "contrat".

Ils se peut qu'ils craignent au fond que quelque épouse morte d'ennui se décide enfin à se servir de cette loi révolutionnaire parce que son mariage avec l'un de ces politiciens pharisiens est, comme l'a dit Eugenio Mandrini, "un paradis sacré, seulement dénigré par des millions de concubins, d'amants, de poètes, d'hippies, d'anarchistes, de sages, de fous, de divorcés, de veufs, de cocus et de célibataires. Particulièrement par les célibataires dont le chef de file principal est, comme on le sait, Dieu".

L'agence de presse du Nicaragua, ANN Agencia Nueva Nicaragua, Apartado 435, Managua, Nicaragua. Tel. 505-2-2'32'78. Telex: 375-1081, publie également des bulletins hebdomadaires, en allemand et en anglais. Directeur: Roberto García Bozo.

Prix d'abonnement pour particuliers : sfr 80.--/ff 300.--
pour comités de solidarité : sfr 200.--/ff 500.--

Vous pouvez vérifier la durée de votre abonnement par le biais du numéro du bulletin qui figure au-dessus de votre nom sur l'étiquette d'envoi.

Editeur: Martin Muheim. Rédactrice responsable à Zurich: Alma Noser. ANN Agencia Nueva Nicaragua, case postale 236, CH-8042 Zurich.

